

Direction des Finances et des Achats

Sous-Direction du Budget

Direction des Ressources Humaines

Service de la Synthèse et de la Prospective

2017 DFA - DRH 47

Projet de budget supplémentaire emplois pour 2017

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes cher-e-s collègues,

Le volet emploi du budget supplémentaire traite principalement deux grands sujets : la première phase de transfert de compétences de la Préfecture de Police, avec la création des postes budgétaires liés à la reprise des polices spéciales, et l'amélioration des déroulements de carrière.

Avec la promulgation de la loi n°2017-257 du 28 février 2017 sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain, la Ville reprend des compétences auparavant exercées par l'État pour se rapprocher du droit commun et renforcer ses moyens d'action.

Les transferts de compétences de la Préfecture de Police vont s'effectuer en plusieurs vagues avec transfert de postes budgétaires, entre le présent budget supplémentaire et le prochain budget primitif. La première vague concerne les missions de polices spéciales qui sont transférées à la Ville au 1^{er} juillet 2017 avec les agents qui les exercent. Dans le cadre du dialogue social, ce transfert a été présenté au Comité Technique Central du 24 avril dernier. Il se traduit au présent budget par la création de 62 postes dont 29 postes liés à la lutte contre les nuisances sonores et olfactives d'origine professionnelle (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection), 24 postes pour renforcer la lutte contre l'habitat indigne (Direction du Logement et de l'Habitat) et 9 postes pour l'exercice de la police des funérailles et des lieux de sépulture (Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires et Direction des Espaces Verts et de l'Environnement). L'ensemble de ces mouvements se traduira par une diminution à due concurrence de la contribution de la Ville de Paris au budget spécial de la Préfecture de Police.

L'amélioration des déroulements de carrière, à laquelle la Collectivité est très attachée, et l'adaptation des organisations aux missions conduisent à réaliser 249 transformations de postes et 18 transferts de postes entre les directions.

Au global, le projet de budget supplémentaire emplois porte la création nette de 55 postes pour l'ensemble de la collectivité parisienne (62 créations dont sont déduits 7 postes au titre des transformations).

Je vous prie, mes cher-e-s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



Direction des Finances et des Achats

Sous-Direction du Budget

Direction des Ressources Humaines

Service de la Synthèse et de la Prospective

2017 DFA – DRH 47

Objet : Projet de budget supplémentaire emplois pour 2017

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 1977 C 109 du 13 décembre 1977 portant création d'emplois de chargé de mission dans les cadres de la Commune de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal, lui propose la création et la transformation d'emplois dans les services et directions de la Commune de Paris ;

Considérant que la mise en œuvre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique conduit à la transformation ou à la création d'emplois dans les corps d'attaché d'administrations parisiennes, d'ingénieur des travaux, des ingénieurs hydrologues et hygiénistes, des professeurs certifiés de l'Ecole horticole de la Ville de Paris (Ecole Du Breuil) et des chargés d'études documentaires ;

Sur le rapport, présenté par M. _____, au nom de la _____ commission ; ensemble les observations portées au compte-rendu ;

Délibère :

Article 1 : Au titre de l'année 2017, les effectifs des personnels administratifs de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Secrétaire général adjoint du Conseil de Paris	-1	1 ^{er} juillet
Directeur général et directeur de la Ville de Paris	+1	9 juin
Directeur de projet de la Ville de Paris	+1	1 ^{er} juillet
Administrateur de la Ville de Paris	+2	1 ^{er} juillet
Attaché d'administrations parisiennes	-7	1 ^{er} juillet
Attaché d'administrations parisiennes (1)	+9	1 ^{er} juillet
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+20	1 ^{er} juillet
Chargé de mission cadre moyen	-6	1 ^{er} juillet
Agent informatique cadre moyen	-4	1 ^{er} juillet
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+28	1 ^{er} juillet
Chargé de mission agent d'exécution	-2	1 ^{er} juillet

(1) Dont 5 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions dans le domaine de la communication, des fonctions de nature administrative, financière, juridique, ainsi que la conduite de projets complexes. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des attachés d'administrations parisiennes.

Corps ou emploi vacations (exprimées en heures)	Total	Date d'effet
Adjoint administratif d'administrations parisiennes vacataire	-705 heures	1 ^{er} juillet

Article 2 : Au titre de l'année 2017, les effectifs des personnels techniques de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Ingénieur des services techniques	-1	9 juin
Ingénieur des services techniques	-4	1 ^{er} juillet
Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement (2)	+11	1 ^{er} juillet
Ingénieur hydrologue et hygiéniste	-7	1 ^{er} juillet
Ingénieur hydrologue et hygiéniste (3)	+8	1 ^{er} juillet
Professeur certifié de l'école horticole de la Ville De Paris (Ecole Du Breuil)	-1	1 ^{er} juillet
Chef d'exploitation	+3	1 ^{er} juillet
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	+35	1 ^{er} juillet
Technicien des services opérationnels de la Commune de Paris(A)	+6	1 ^{er} juillet
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes (A)	-2	1 ^{er} juillet
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Paris	-2	1 ^{er} juillet
Adjoint technique d'administrations parisiennes	+12	1 ^{er} juillet

Adjoint technique d'administrations parisiennes (6 mois)	-8	1 ^{er} juillet
Eboueur	-9	1 ^{er} juillet
Agent technique contractuel de catégorie IV A, IV B	-3	1 ^{er} juillet

(2) Dont 3 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions de nature administrative, financière, technique, informatique, dans le domaine de la sûreté et de la sécurité notamment la prévention situationnelle ainsi que la conduite de projets complexes. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des ingénieurs des travaux.

(3) Dont 7 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions dans le domaine de la prévention des risques professionnels, la sécurité et la santé au travail. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des ingénieurs hydrologues hygiénistes.

(A) Dont -1 technicien des services opérationnels ; +1 personnel de maîtrise au titre du budget annexe de l'assainissement.

Article 3 : Au titre de l'année 2017, les effectifs des personnels du secteur de l'animation de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris	-2	1 ^{er} juillet

Article 4 : Au titre de l'année 2017, les effectifs des personnels du secteur culturel de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes	+1	1 ^{er} juillet
Professeur des conservatoires de Paris	+1	1 ^{er} juillet
Professeur contractuel à temps non complet des conservatoires de Paris	-1	1 ^{er} juillet
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	-2	1 ^{er} juillet
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage d'administrations parisiennes	+1	1 ^{er} juillet

Article 5 : Au titre de l'année 2017, les effectifs des personnels du secteur médico-social de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Conseiller socio-éducatif d'administrations parisiennes	+1	1 ^{er} juillet
Technicien de laboratoire cadre de santé	-2	1 ^{er} juillet
Agent technique des écoles	-4	1 ^{er} juillet
Agent technique de la petite enfance	-1	1 ^{er} juillet

Article 6 : Au titre de l'année 2017, les effectifs des emplois non cités de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Technicien de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris	-2	1 ^{er} juillet
Agent d'accueil et de surveillance de la Commune de Paris	-2	1 ^{er} juillet
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-12	1 ^{er} juillet
Inspecteur de sécurité	-2	1 ^{er} juillet

	Postes	Heures
Solde des emplois à la Commune	+53	-705

Article 7 : La délibération 1977 C 109 du 13 décembre 1977 portant création d'emplois de chargé de mission dans les cadres de la Commune de Paris est abrogée.

Article 8 : Les mesures prises aux articles 1 à 6 de la présente délibération, adossée à la délibération du Département, représentent une dépense de 1,755 million d'euros pour les deux collectivités au titre de l'année 2017, qui s'accompagnera d'un effet report sur l'année 2018. Elle sera prélevée sur les crédits du chapitre 012 de l'exercice 2017.